



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Transfert des baux emphytéotiques relatifs aux immeubles sis 24 rue
Yvers - 7 et 9 rue Vieille Rose et 1 rue Beauchamp au profit du foyer de la
Charente Maritime (S.A. d'H.L.M.)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a loué à l'Association de Restauration Immobilière (ARIM) Poitou-Charentes, par baux emphytéotiques de 99 ans, à compter du 22 Septembre 1980, l'immeuble sis 7 rue Vieille Rose et à compter du 15 Février 1977, les immeubles 9 rue vieille Rose - 24 rue Yvers et 1 rue Beauchamp.

Le Conseil d'Administration de l'ARIM a décidé d'abandonner la gestion des immeubles locatifs et souhaite le transfert des baux vers d'autres organismes d'H.L.M. pour la durée des baux restant à courir.

Le Conseil d'Administration du Foyer de la Charente-Maritime en a accepté le principe dans sa séance du 28 Mai 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser conformément à la loi l'ARIM a céder ses droits d'emphytéose au Foyer de la Charente-Maritime, lequel s'engage à l'exécution de toutes les conditions contenues dans les baux en cours sachant que tous les frais relatifs aux modifications nécessaires aux baux d'origine seront supportés par le nouveau preneur ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON